



Compte rendu CAPD du 27 mai 2015

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 64

MOUVEMENT 2015

840 enseignants ont participé au mouvement cette année.

312 collègues obtiennent leur mutation. (37, 14 %)

284 sont maintenus sur leur poste. (33,81 %)

244 se retrouvent sans affectation. (29,05 %)

140 obtiennent leur premier vœu

29 obtiennent leur deuxième vœu

24 obtiennent leur troisième vœu

Nous appeler pour les résultats individuels

Pour les collègues restant sans affectation, la saisie se fera du 17 au 19 juin.

Le SNUipp-FSU 64 tiendra une permanence spéciale le mercredi 17 juin à Bayonne (bourse du travail) et à Pau (local du SNUipp ,villa Fanny) à partir de 14 heures. Il met à disposition sur son site la liste anonymée des secteurs de vœux par barème ainsi que les postes restant vacants.

Viendront s'y ajouter des postes fractionnés.

Le SNUipp-FSU a demandé que comme chaque année, les circonscriptions mettent en place une réunion avec les collègues concernés afin d'élaborer au mieux les couplages avant le 12 juin.

Pour les maîtres E, comme chaque année un appel à candidature sera fait pour leur complément de service.

DEPART EN CONGES FORMATION PROFESSIONNELLE

Il y a eu 32 demandes cette année + 4 propositions du DASEN de formation en formation intensive en langue régionale.

Pour le SNUipp-FSU ces 4 départs en langue régionales sont liés à des besoins du service, ils doivent donc être assimilés à une formation spécialisée ou continue et non en formation professionnelle. Alors que ces collègues répondent à des manques, ils auront un salaire amputé de 20% et grèvent leur possibilité future de départ en formation professionnelle.

D'autant que ce choix entraîne un refus à une troisième demande pour deux collègues : du jamais vu dans le département.

Du coup, ces départs seront effectivement basculés sur le volet formation continue et libèrent ainsi deux moyens pour deux autres collègues en troisième demande.

6 mois sont également retenus pour la formation en oc, dans l'espoir d'un candidat.

A l'arrivée, 6 personnes obtiennent leur renouvellement (prioritaire) et 6 autres seulement pourront bénéficier d'un départ, avec des réductions d'un ou deux mois par rapport au nombre sollicité.

Le SNUipp-FSU dénonce le manque de moyens attribués à ce dispositif. Alors que les possibilités de mobilité géographique ou de changement de carrière sont quasi inexistantes dans l'Education Nationale, le départ en formation professionnelle reste la seule alternative d'évolution.

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR PAR LE SNUIPP-FSU 64 :

Temps partiels

Excellente nouvelle : le DASEN nous a signifié qu'il accordait tous les temps partiels sur autorisation. Soit l'équivalent de 68,5 emplois (96 emplois pour les temps partiels de droit).

Cette décision fait suite à une quarantaine d'intégrations prévues dans le département, ce qui permettra une situation favorable.

Nous pensons toutefois que les mobilisations et les interventions des délégués des personnels à ce sujet ne sont pas totalement étrangères à cette « prise de risques » du Directeur Académique !

Temps partiels annualisés

SU 19 demandes, 16 ont été accordées, soit 8 binômes constitués. 3 Demandes sont en attente : un avis défavorable et 2 dont la demande coïncide à la même période et ne peuvent être couplées.

Détachements

Le DASEN a donné son avis favorable à toutes les demandes qui ont été transmises pour décision auprès du ministère.

PEMF

Les 15 PEMF en poste l'an dernier sont reconduits (sauf 2 départs).

S'ajoutent 18 nouveaux collègues (sur 29 candidatures reçues).

Les critères retenus ont été :

- l'expérience acquise dans la formation
- l'implantation de l'affectation
- la maîtrise de la langue basque
- l'expérience sur différents postes (maternelle, ZEP...)

A l'occasion d'une réunion avec les nouveaux et anciens PEMF, les missions seront présentées et le choix définitif laissé aux postulants.

Pour les résultats individuels nous contacter

Formation Continue

point reporté au CDFC de mardi 2 juin

Nouveau CAFIPEMF

point reporté au CDFC de mardi 2 juin

Synthèse des consultations sur les programmes

Le SNUipp-FSU dénonce les conditions dans lesquelles se déroule cette consultation : précipitée et sans temps dégage. Cela ne donne pas le signe d'une reconnaissance de la nécessaire expertise des professionnels de terrain que constituent les enseignantEs.

Pourtant ces nouveaux programmes constituent de réels enjeux et une consultation digne de ce nom aurait pu être l'occasion d'échanges sur le métier, devenus si rares.

Encore raté !

Inéats

Le Ministère a, pour la troisième année consécutive, établi un complément aux permutations lors d'un groupe de travail ministériel. Les critères retenus continuent d'exclure les collègues de l'académie ou des départements limitrophes, malgré les oppositions du SNUipp-FSu de l'académie de Bordeaux. Ces collègues devraient participer au second mouvement.

D'autres intégrations d'urgence ont eu lieu entre janvier et début mai afin de pallier le manque d'enseignants sur poste du département. Le critère établi était un accord d'exeat exceptionnel du département d'origine et d'une capacité à prendre le poste proposé directement à temps plein jusqu'en juillet. Une collègue échappe pourtant à la règle, sur « ordres supérieurs » ! Le SNUipp-FSU a dénoncé cette situation de passe-droit.

Une vingtaine d'inéats supplémentaires devraient être accordés pour le mois de septembre, sur des critères prioritaires de langues régionales, d'ASH puis au barème. Le SNUipp-FSU 64 a demandé à ce que l'exclusion des collègues de l'académie et des départements limitrophes puisse être compensée lors de cette phase.

Mise en place de CAPE

Le SNUipp-FSU a demandé à ce que ces conventions soient élaborées et signées en consultation avec les directrices et directeurs des écoles concernées et les déléguéEs des personnels, comme ce fût le cas dans les autres départements. En retard, il les a finalement rédigées et signées, seul. Expliquant qu'il ne s'agit que d'un cadre visant à rassurer les équipes, le DASEN estime qu'il n'y avait pas d'enjeu et que c'était simplement une question de moyens et que l'essentiel du travail restait à faire !!

Nombre de journées non remplacées

279 en mars

217 en avril.

Si la situation semble moins catastrophique qu'en janvier, elle ne peut être considérée comme satisfaisante. L'Éducation Nationale semble découvrir qu'un métier fortement rajeuni et féminisé implique probablement des besoins de remplacements pour congés de maternité ou garde d'enfants plus important !!

Combien d'heures de classe ont été perdues par les élèves ? Certainement bien plus que la banalisation d'une journée de classe !

Cette pénurie participe à la détérioration des conditions de travail des enseignants, remet en question leur droit à la formation ou aux droits syndicaux.

Le SNUipp-FSU 64 craint fort que le contingent abondé d'un remplaçant par circonscription ne suffira pas à répondre à toutes ces problématiques.

Tableau des grévistes

Le SNUipp-FSU rappelle que l'on ne peut demander aux directeurs et directrices de fournir des listes dans le cadre des journées de grève. Il n'appartient pas aux collègues de vérifier ni de justifier de la présence des collègues ou de leur engagement dans la grève. Nous demandons à ce que nous revenions à des justificatifs individuels.

Pour le SNUipp-FSU64 , les déléguées des personnels :

Marie Acédo, Cathy Beaumatin, Mathilde Blanchard, Pierrette Formet, Philippe Gassan, Laurence Rondelaud, Mélina Roux, Cécile Senderain